

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet arrêté

Aspach-Michelbach



2a. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- PADD graphique

ELABORATION

Arrêtée par Délibération du Conseil Municipal
du 17 décembre 2019



Le Maire

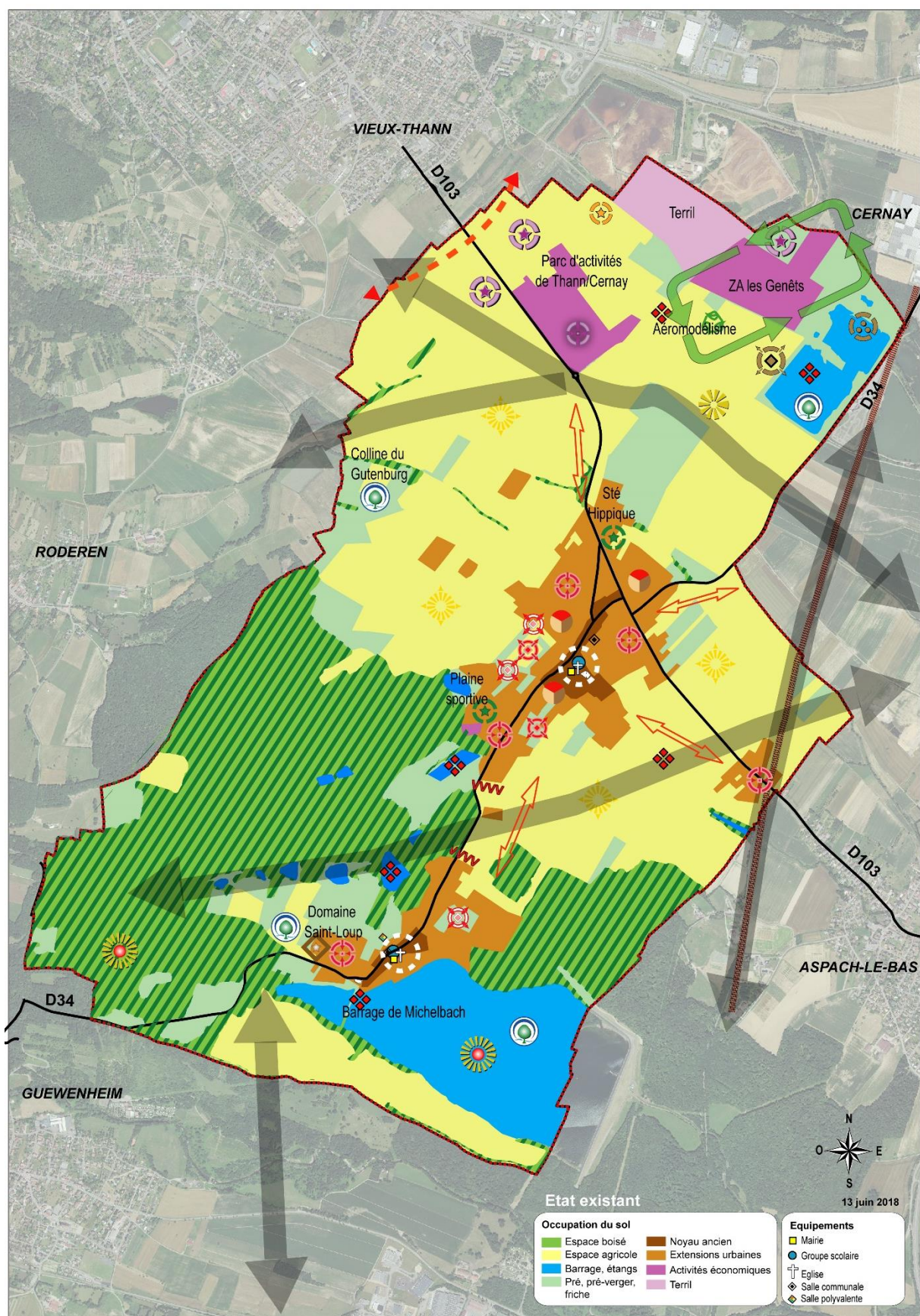


Décembre 2019

SOMMAIRE

1. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES GRAPHIQUE	3
2. LEGENDE	5

1. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables Graphique



2. Légende

Etat existant

Occupation du sol

-  Espace boisé
-  Espace agricole
-  Barrage, étangs
-  Pré, pré-verger, friche
-  Noyau ancien
-  Extensions urbaines
-  Activités économiques

Equipements

-  Mairie
-  Groupe scolaire
-  Eglise
-  Salle communale
-  Salle polyvalente

Orientations PADD

Structuration urbain

-  Centralités à conforter et à valoriser
-  Densification maîtrisée et mixité de l'espace urbain
-  Extension structurée de la zone urbaine - 1ère phase
-  Extension structurée de la zone urbaine - 2ème phase
-  Secteur identifié comme développement urbain à très long terme
-  Maintenir une différenciation urbain entre Aspach-le-Haut et Michellbach (limites urbanisation)
-  Renforcer le réseau des liaisons douces

Développement économique

-  Densification du tissu économique
-  Extension des zones économiques
-  Permettre l'extension de la zone de terroir

-  Implantations d'activités compatibles avec l'habitat
-  Favoriser le développement d'un pôle de recyclage et d'énergies renouvelables
-  Permettre de nouvelles implantations agricoles
-  Autoriser la mise en place d'une unité de méthanisation

Exploitation du sous-sol

-  Zone graviérable
-  Permettre l'extension de la zone graviérable

Protection des zones naturelles

-  Site à forte sensibilité paysagère
-  Préservation des massifs forestiers et des milieux à forte sensibilité écologique et paysagère
-  Préserver les sites d'intérêt écologique et paysager
-  Préservation et remise en bon état des continuités écologiques majeures

Préservation du potentiel économique et agronomique des terres agricoles

-  Préservation du potentiel économique et agronomique des terres agricoles

Développement du potentiel touristique et des loisirs

-  Reconnaître les fonctions récréatives des espaces naturels (étangs, planche à voile, etc.)
-  Développer les équipements de sports et de loisirs
-  Maintenir et développer le domaine Saint-Loup
-  Maintenir l'emprise ferroviaire
-  Permettre la réalisation du barreau routier

